

# DEMANDE d'une carte de transport ou d'allocation individuelle de transport pour les stages de la MFR

## ÉLÈVE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Commune : .....

Tél. : .....

## REPRÉSENTANT LÉgal

Nom : .....

Prénom : .....

## SCOLARITÉ

Établissement scolaire : .....

Commune : .....

 4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>  BEPA 1  BEPA 2 : .....

.

 BAC PRO 1  BAC PRO 2 • Précisez la spécialité : .....

Autre classe (préciser) : .....

## STAGE MFR

Entreprise d'accueil : .....

Lieu du stage : .....

Nom du maître de stage : .....

Période de stage : .....

Trajet à subventionner : .....

## Cadre réservé à l'administration

 Carte ou Allocation

Date de saisie : .....

 Zone 1  Zone 2

Arrêt : .....

Ligne : .....

Transporteur : .....

Distance en km en trajet simple : .....

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

Visa et cachet de  
la MFR :

Visa et cachet de  
l'entreprise d'accueil :

Les informations recueillies sont nécessaires pour vous délivrer, renouveler ou refaire votre carte, ainsi que pour la bonne gestion commerciale du réseau Ales'Y.  
Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au SMTBA et à Keolis Alès.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.  
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de Keolis Alès,  
389, Chemin du Viget 30100 ALES. Elle reste la propriété du réseau Ales'Y. Prenez-en soin et signalez nous en la perte ou le vol.

# Conditions d'obtention de l'allocation individuelle pour le transport scolaire

- 1 Habiter dans l'une des communes du Syndicat Mixte de Transport du Bassin d'Alès.
- 2 Fréquenter une Maison Familiale et Rurale relevant du Ministère de l'Agriculture, implantée dans le territoire du SMTBA.
- 3 Effectuer son stage dans l'une des communes du SMTBA.
- 4 Respecter la règle des « minimum de 3 kilomètres et maximum de 20 kilomètres pour la distance entre le domicile et le lieu de stage.

## LISTE DES COMMUNES PAR ZONE SMTBA

### ZONE 1

• Alès • Anduze • Bagard • Boisset-et-Gaujac • Cendras  
• Méjannes-les-Alès • Mons • Rousson • St-Christol-les-Alès • St-Hilaire-de-Brethmas • St-Jean-du-Pin  
• St-Julien-les-Rosiers • St-Martin-de-Valgalgues • St-Privat-des-Vieux • Salindres.

### ZONE 2

• Allègre-les-Fumades • Aujac • Bessèges • Bonnevaux  
• Boucoiran-Nozières • Bouquet • Branoux-les-Taillades • Brignon • Brouzet les Alès • Cardet • Castelnau-Valence • Chambon • Chamborigaud • Concoules • Corbès • Cruviers-Lascours • Deaux • Euzet • Gagnières • Générargues • Génolhac • La Grand Combe • Lamelouze • Lasalle • Laval-Pradel • La Vernarède • Lédignan • Le Martinet • Les Mages • Les Plans • Les Salles-du-Gardon • Lézan • Martignargues • Massanes • Massillargues-Atuech • Meyrannes • Mialet • Molières-sur-Cèze • Monteils • Navacelles • Ners • Portes • Ribaute-les-Tavernes • Robiac-Rochessadoules • St-Ambroix • St-Bonnet-de-Salendrinque • Ste-Cécile-d'Andorge • St-Césaire-de-Gauzignan • Ste-Croix-de-Caderle • St-Dézéry • St-Etienne-de-l'Olm • St-Florent-sur-Auzonnet • St-Hippolyte-de-Caton • St-Jean-de-Ceyrargues • St-Jean-de-Serres • St-Jean-de-Valérisclé • St-Jean-du-Gard • St-Julien-de-Cassagnas • St-Just-et-Vacquières • St-Maurice-de-Cazevieille • St-Paul-la-Coste • St-Sébastien-d'Aigrefeuille • Sénéchas • Servas • Seynes • Soustelle • Thoiras • Tornac • Vabres • Vézénobres

## Pour l'examen d'une demande d'allocation individuelle de transport ou d'une carte de transport pour stage MFR, je dois :

- Remplir le formulaire
- Le faire compléter par la MFR et l'entreprise d'accueil
- Fournir une photocopie d'un justificatif de domicile (EDF, Telecom)
- Fournir la convention de stage avec les dates précises
- Fournir un Relevé d'Identité Bancaire

## Envoyer l'ensemble de mon dossier à KEOLIS ALÈS, 389, chemin du Viget, 30100 Alès

- Après examen de votre dossier, une notification vous sera adressée pour connaître la décision du SMTBA pour l'obtention ou non, d'une allocation individuelle de transport.
- Le versement des allocations s'effectue trimestriellement, à terme échu.

**N'HÉSITEZ PAS  
À NOUS CONTACTER**

INFO

04 66 78 63 84

[www.alesy.fr](http://www.alesy.fr)